

<https://web.sntrscgt.fr/spip.php?article3320>

EN BREF NÂ°596 : Élections législatives : indépendants, mais non indifférents

- PUBLICATIONS - En Bref -

Date de mise en ligne : jeudi 16 juin 2022

Copyright © SNTRS-CGT - Tous droits réservés

Élections législatives : indépendants, mais non indifférents

Les élections législatives dont le second tour se déroule le dimanche 19 juin sont une échéance qui comptera pour les années qui viennent. Elles sont un moment capital de la vie politique : ce sont les députés qui accordent ou non la confiance au gouvernement et voteront les lois qui régiront notre vie dans les cinq années à venir et au-delà.

Entre les deux tours de ces élections, le SNTRS-CGT souhaite vous apporter un point de vue basé sur les revendications qu'il défend, notamment en matière sociale et en matière de recherche scientifique. Car le travail syndical en faveur des avancées sociales est facilité ou au contraire entravé par les lois, décrets et réformes des gouvernements en place. En qualité de fonctionnaires, nous sommes d'autant plus impactés que l'État est notre employeur.

Est-il besoin de rappeler qu'il n'y a rien à attendre de l'extrême-droite, discriminatoire et ennemie des libertés, qui masque mal sa vraie nature derrière un discours pseudo-social laissant intacts les intérêts des grands groupes capitalistes ?

Comment imaginer un seul instant que les représentantes et représentants de la Macronie qui ont, entre autres méfaits, gelé la valeur du point d'indice cinq années durant, porté et voté la loi de Transformation de la Fonction publique cassant les organismes consultatifs et renforçant la précarité, privé les services publics des moyens pour fonctionner, remis en cause les conquêtes sur la durée du temps de travail, tout en s'attaquant aux droits syndicaux dans la fonction publique, agiront autrement demain ? Ils poursuivront les réformes menées lors du premier mandat d'E. Macron, notamment celles que nos luttes et la pandémie de COVID19 ne lui ont pas permis de mener à bien : réforme de l'assurance chômage, âge minimal de retraite à 64 ou 65 ans, poursuite de la casse du statut de fonctionnaire et destruction du service public de recherche avec l'application de la loi de programmation de la recherche ; enfin démantèlement des organismes publics de recherche relégués au rang « d'agences de projets » . Cette politique, nous l'avons combattue et continuerons à la combattre.

Pour arrêter de se lamenter sur nos salaires trop bas, l'âge de la retraite sans cesse reculé, des conditions de travail très dégradées, une précarité galopante, allons voter dimanche ! Il n'est nul besoin d'être devin pour savoir quelle formation politique propose le SMIC à 1500 euros net, le dégel du point d'indice et de véritables négociations sur les salaires et retraites, la retraite à 60 ans pour une carrière complète (40 annuités), la relance des embauches de fonctionnaires et la titularisation des précaires de la fonction publique sur fonctions pérennes, le développement des organismes de recherche...

Nous le savons d'expérience, l'élément déterminant pour faire bouger les choses dans le bon sens est et restera la capacité des personnels à se mobiliser pour se faire entendre. Cependant, la composition de l'Assemblée nationale pèsera fortement sur la politique sociale qui sera conduite et sur la possibilité de gagner des avancées.

Notre positionnement sans ambiguïté n'est en rien un soutien, encore moins un blanc-seing à des partis politiques quels qu'ils soient.

En décembre vous serez amenés à élire vos représentants dans les comités sociaux d'administration et les CAP : une occasion de voter cette fois pour une organisation syndicale offensive pour nos droits et la défense de la recherche publique comme le SNTRS-CGT.

Aujourd'hui, demain, l'heure est à l'intervention et à la mobilisation et au développement du rapport de forces pour gagner sur nos revendications.



En Bref NÂ°596 du 16 juin 2022